



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Lundi 5 mars 2012 - 14 h 30**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 206**

**Ordre du jour**

**1. Rapport relatif aux auditions d'acteurs culturels bruxellois**

Rapporteuse : Mme Caroline Désir.

- Poursuite des travaux et des votes.

**2. Divers**

**Composition de la commission**

Président : M. Vincent Lurquin.  
Vice-présidentes : Mmes Isabelle Molenberg, Viviane Teitelbaum

**Membres effectifs :**

PS : M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi.  
Ecolo : MM. Vincent Lurquin, Ahmed Mouhssin, Arnaud Pinxteren.  
MR : Mmes Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum.  
cdH : MM. Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba.  
FDf : Mmes Cécile Jodogne, Isabelle Molenberg.

**Membres suppléants :**

PS : MM. Mohamed Azzouzi, Jamal Ikazban, Mme Olivia P'tito, M. Eric Tomas.  
Ecolo : M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, MM. Alain Maron, Vincent Vanhalewyn.  
MR : M. Vincent De Wolf, Mmes Marion Lemesre, Françoise Schepmans.  
cdH : Mme Danielle Caron, MM. Ahmed El Khannouss, Pierre Migisha.  
FDf : Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé.

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe"*.

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).